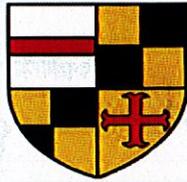


Sailly-Labourse



République Française
Département Pas de Calais
Commune de Saily-Labourse

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 25 Novembre 2021

L'an 2021 et le 25 Novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr HENNEBELLE Dominique Maire

Présents : M. HENNEBELLE Dominique, Mme KUBINOWSKI Sylvie, M. BELLAMY-FERAND Patrick, M. RATAJCZAK Christian, Mme BUISINE Rita, M. DELRUE Christian, Mme COUPET Marie-Noëlle, M. PAWLACZYK Daniel, Mme LOISON Danièle, M. TIRLOT Dominique, Mme GAUTIER Odile, M. TOROK Gilbert, M. HUGOO Olivier, M. DAVIGNY Alexandre, M. GIACALONE Alfio, Mme BEDU Marcelle

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BRAHIM Myriam à M. HENNEBELLE Dominique, M. GAUTIER Dominique à Mme GAUTIER Odile, Mme BACRO Marie-Françoise à M. HUGOO Olivier

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 16
- Procuration : 3

Date de la convocation : Jeudi 18 Novembre 2021

Date d'affichage : 18/11/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Béthune

le : 26/11/2021

et publication ou notification

du : 26/11/2021

A été nommé(e) secrétaire : Mme COUPET Marie-Noëlle

SOMMAIRE

- 1) Compte rendu du Conseil Municipal du 30 Septembre 2021
- 2) Affectation du résultat
- 3) Décision Modificative n° 3
- 4) Tarifs de la Garderie
- 5) Tarifs Centre de loisirs sans hébergement organisé par le SIVOM de la Communauté du Béthunois
- 6) Tarifs 2022 pour les colonies et le CLSH Vacances d'été
- 7) Tarifs de casse de la vaisselle dans les salles communales
- 8) Tarifs Ecole de Musique
- 9) Organisation d'activités physiques et sportives en milieu scolaire, périscolaire et extrascolaire
- 10) Tarifs BABY-GYM
- 11) Convention Territoriale globale
- 12) Réforme statutaire - Adhésion de la commune de SERVINS au SIVOM de la Communauté du Béthunois
- 13) Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane
Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics - Rapport des délégataires Année : 2020
- 14) SIVOM Rapport d'activités 2020
- 15) Décisions dans le cadre des délégations attribuées au Maire

3) Décision Modificative n° 3

Sur Rapport de Monsieur l'Adjoint aux finances et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, vote comme suit les modifications budgétaires à apporter au budget primitif principal de la commune.

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
D 6184 Versement à des organismes de Formation		1 000		
Chapitre 011 Charges à caractère générale		1 000		
D 6574 Subvention de fonctionnement	1 000			
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	1 000			
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 000	1 000		
D 001 Solde d'exécution de la section d'investissement		65 398,61		
Chapitre 001 Solde d'exécution de la section d'investissement		65 398,61		
D 2031 Frais d'études	55 000			
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	55 000			
D 21318 Autres bâtiments publics		4 000		
D 2152 Installation de voirie		11 000		
Chapitre 21 Immobilisations corporelles		15 000		
Art 2315 Installations matériel et outillages techniques		90 000		
Chapitre 23 Immobilisations en cours		90 000		
R 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			213,20	
Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves			213,20	
R 1641 Emprunt en euros				115 179,41
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés				115 611,81
TOTAL INVESTISSEMENT	55 000	170 398,61	213,20	115 611,81

4) Tarifs de la Garderie

Il est nécessaire de réviser les tarifs de la garderie car les tarifs précédemment votés n'étaient pas cohérents. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les nouveaux tarifs suivants :

Le quotient familial < 618

- 1.45 € le Matin de 7h30 à 8h30
- 1.95 € le Soir de 16h30 à 17h30
- 1.45 € le soir de 17h30 à 18h30
- 1.05 € pour tout retard à partir de 18h30

Le quotient familial ≥ 618

- 1.50 € le Matin
- 2.00 € le Soir de 16 h30 à 17h30
- 1.50 € de 17h30 à 18h30
- 1.10 € pour tout retard à partir de 18h30

5) Tarifs Centre de loisirs sans hébergement organisé par le SIVOM de la Communauté du Béthunois

La seule modification adoptée par rapport à la délibération précédente est de supprimer le lien de scolarité et les liens familiaux, ce qui implique que toutes les personnes non domiciliées à Sailly-Labourse paieront le tarif extérieur ; donc le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte les tarifs suivants ;

PETITES VACANCES

De 3 à 13 ans

	PERSONNES HABITANT LA COMMUNE			PERSONNES EXTERIEURES
	Titulaires RSA	Autres		
1 enfant	12.00 €/enfant/jour	14,00 €/enfant/jour		Petites vacances : 23.10€ / jour /enfant
2 enfants	11.00 €/enfant/jour	13.00 €/enfant/jour		
3 enfants et plus	10.00 €/enfant/jour	12,00 €/enfant/jour		

MERCREDIS

a) Journée

	PERSONNES HABITANT SAILLY-LABOURSE			PERSONNES EXTERIEURES
	Titulaires RSA	Autres		
1 enfant	12.00 €/enfant/jour	14.00 €/enfant/jour		23.10 €/par jour/enfant
2 enfants	11.00 €/enfant/jour	13.00 €/enfant/jour		
3 enfants et plus	10.00 €/enfant/jour	12,00 €/enfant/jour		

b) Demi-Journée

	PERSONNES HABITANT SAILLY-LABOURSE			PERSONNES EXTERIEURES
	Titulaires RSA	Autres		
1 enfant	11.50 €/enfant/jour AVEC REPAS 8 €/enfant/jour SANS REPAS	13.50 €/enfant/jour AVEC REPAS 10.00 €/enfant/jour SANS REPAS		17.00 €/enfant AVEC REPAS 13.10€/enfant SANS REPAS

2 enfants	11.00 €/enfant/jour AVEC REPAS	13.00€/enfant/jour AVEC REPAS	
	7.50 €/enfant/jour SANS REPAS	9.50 €/enfant/jour SANS REPAS	
3 enfants et plus	10.50 €/enfant/jour AVEC REPAS	11.50 €/enfant/jour AVEC REPAS	
	7.00 € /enfant/jour SANS REPAS	8.00 €/enfant/jour SANS REPAS	

6) Tarifs 2022 pour les colonies et le CLSH Vacances d'été

Il n'y a pas de changement de tarifs par rapport à 2021. Cependant, dorénavant toutes personnes non domiciliées à Sailly-Labourse s'acquitteront du tarif extérieur. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs suivants.

Tarifs des colonies d'été 2022

325 € par séjour par enfant avec une dégressivité de cinq euros par enfant supplémentaire d'un même foyer.

Tarifs des Centres de Loisirs sans Hébergement 2022- Vacances d'été

De 3 à 13 ans

	Personnes habitant Sailly-Labourse		Personnes extérieures
	Vacances d'été		
	Titulaires RSA	Autres	
1 enfant	12.50 €/enfant/jour	14,50 €/enfant/jour	
2 enfants	11.50 €/enfant/jour	13.50 €/enfant/jour	Grandes vacances : 31.00 € / jour / enfant
3 enfants et plus	10.50 €/enfant/jour	12,50 €/enfant/jour	

Plus de 13 ans

	Personnes habitant Sailly-Labourse		Personnes extérieures
	Titulaires RSA	Autres	
1 enfant	17.50 €/enfant/jour	19,50 €/enfant/jour	
2 enfants	16.50 €/enfant/jour	18,50 €/enfant/jour	39.00€ / jour / enfant
3 enfants et plus	15.00 €/enfant/jour	17,50 €/enfant/jour	

7) Tarifs de casse de la vaisselle dans les salles communales

Les tarifs de la vaisselle figurant à l'inventaire dans les salles communales ont été revus. Aussi, en cas de casse de vaisselle les utilisateurs de la salle des fêtes et de la salle de l'aubette s'acquitteront des montants ci-après. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces nouveaux tarifs.

Salle des Fêtes – Salle de l'Aubette

Assiette Creuse	1 €
Assiette Dessert	1 €
Assiette Plate	1 €
Bol	1.10 €
Chariot Porte-Assiettes	552.00 €
Chinois	13 €
Corbeille à pain	5 €
Coupe de Champagne	1.10 €
Couteau	3 €
Couvercle Marmite 16 L	5.50 €
Couvercle Marmite 32 L	5.80 €
Couvercle Marmite 34 L	7 €
Couvercle plat pour four	10 €
Ecumoir Grand Modèle	6 €
Ecumoir Moyen Modèle	4.20 €
Ecumoir Petit Modèle	4 €
Fouet	5.30 €
Fourchette	1.30 €
Fourchette à viande	9 €
Grand chariot	321.60 €
Grand plat inox	5.40 €
Grand verre	1 €
Grande casserole	28 €
Grande cuillère	1.20€
Grande louche	6.60 €
Légumier	6.20€
Marmite 16 L	53 €
Marmite 32 L	76.80 €
Marmite 34 L	93.60 €
Micro-onde	189.60 €
Moyen Plat inox	5€
Ouvre-boîtes	22.80 €
Pelle à tarte	4€
Cafetière salle de l'aubette	200 €
Cafetière salle des fêtes	280 €
Petit Plat inox	4 €
Petite Casserole	17 €
Petite Cuillère	0.70€
Petite louche	3.20€
Pichet à café	13 €
Planche à découper	18 €

Plat pour four	40 €
Plateau plastique	5.80€
Poêle	28.80 €
Poubelle	115.20 €
Soupière	8.60€
Tasse à café	1€
Tube surverse inox H 280 (évier)	17€
Verre à bière	1 €
Verre à eau	1.50 €
Verre à vin	1.50 €
Verre (Arcoroc)	0.50 €

8) Tarifs Ecole de Musique

Les tarifs sont inchangés par rapport à 2020/2021, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs suivants :

Pour l'étude du solfège seul : 36 € / an / élève

34 €/an/élève à partir du 2^{ème} élève pour l'ensemble d'une même famille

32 €/an/élève à partir du 3^{ème} élève pour l'ensemble d'une même famille

Pour l'étude d'un instrument seul : 50 € /an/ élève

48 €/an/élève à partir du 2^{ème} élève pour l'ensemble d'une même famille

46 €/an/élève à partir du 3^{ème} élève pour l'ensemble d'une même famille

Pour l'étude du solfège et d'un instrument : 72 € /an/élève

62 € /an à partir du 2^{ème} élève pour l'ensemble d'une même famille

52 € /an à partir du 3^{ème} élève pour l'ensemble d'une même famille

Pour le chant choral : 30 € /an/élève

28 €/an à partir du 2^{ème} élève pour l'ensemble d'une même famille

26 €/an à partir du 3^{ème} élève pour l'ensemble d'une même famille

9) Organisation d'activités physiques et sportives en milieu scolaire, périscolaire et extrascolaire

Sylvie KUBINOWSKI, Adjointe au Maire explique à l'assemblée que des cours de BABY-GYM seront dispensés à partir du 05 janvier 2022 dans la salle de l'évolution de l'école maternelle pour les enfants âgés de 2 à 5 ans.

Ils auront lieu tous les mercredis (hors vacances scolaires) de 10 h à 11 h.

Ils seront dispensés par un éducateur sportif agréé et un animateur SIVOM Jeunesse qui encadreront un groupe de 12 enfants.

Après avoir entendu l'exposé de Sylvie KUBINOWSKI.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1- **Décide** de l'adhésion de la Commune à la compétence "Organisation d'activités physiques et sportives" en milieu scolaire, périscolaire et extrascolaire

2- **Transfère** cette compétence au SIVOM de la Communauté du Béthunois à compter du 1^{er} Janvier 2022.

10) Tarifs BABY-GYM

Concernant les séances de Baby Gym.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de fixer les tarifs suivants :

Pour les Sailygeois : 60 euros de Janvier 2022 à Juin 2022

Pour les personnes extérieures : 80 euros de Janvier 2022 à juin 2022

11) Convention Territoriale globale

Olivier LEROY, Directeur Général des Services, explique à l'Assemblée que le Contrat Enfance Jeunesse a été la démarche contractuelle majeure, portée par les Caisses d'Allocations Familiales (CAF), afin d'encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse. Ce contrat est à ce jour considéré comme dépassé du fait de sa complexité et de sa lourdeur de gestion.

La Convention territoriale globale est désormais le nouveau cadre de contractualisation de la Caisse d'Allocations Familiales avec les collectivités. Il s'agit d'une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier LEROY

Le Conseil Municipal décide :

- 1) De s'engager à la mise en œuvre de cette convention territoriale globale
- 2) D'autoriser le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement
- 3) D'autoriser le Maire à signer les différents documents permettant le versement des bonus territoires et des autres aides de la CAF

12) Réforme statutaire - Adhésion de la commune de SERVINS au SIVOM de la Communauté du Béthunois

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, DECIDE d'approuver en concordance avec la délibération du Comité Syndical en date du 30 Juin 2021, l'adhésion de la Commune de SERVINS au SIVOM de la Communauté du Béthunois.

13) Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics - Rapport des délégués Année : 2020

En marge du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics, Monsieur le Maire présente le diaporama relatif à la GEMAPI.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à la majorité (18 voix pour 1 abstention) adopte ce rapport.

Alexandre DAVIGNY s'abstient car il a promis de ne pas augmenter les impôts lors de sa campagne électorale.

14) SIVOM Rapport d'activités 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport d'activités 2020 du SIVOM du Béthunois.

15) Décisions dans le cadre des délégations attribuées au Maire

- a) Règlement indemnité de sinistre suite à un accident causé par un véhicule.

Pour faire suite à l'endommagement d'un poteau d'éclairage public, GROUPAMA, Assureur de la Commune, a versé à la Commune une somme de 2 274.38 € en réparation du préjudice subi.

b) Contrat d'entretien des espaces verts

Le Commune a établi un contrat d'entretien des espaces verts avec l'APEI pour un montant de 23 994.36 € TTC et ce pour 1 An à compter du 1^{er} Janvier 2022.

c) Règlement indemnité de sinistre

Pour faire suite à l'acte de vandalisme dans la buvette du stade, GROUPAMA a versé à la Commune une somme de 1 954.80 € en réparation de la toiture endommagée.

d) Contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de service

La Commune a cédé le droit d'utilisation des logiciels à SEGILOG qui assure une prestation d'assistance de suivi et de développement.

Le contrat a été conclu pour une durée de 3 ans soit du 15/10/2021 au 14/10/2024.

Le prix forfaitaire est de :

- Cession du droit d'utilisation : 4 572 € HT/An
- Maintenance et formation : 508 €/An

e) Contrat de représentation du spectacle « Thé dansant et Revue de Cabaret »

La prestation du 12 décembre 2021 « Thé dansant et Revue de Cabaret » a été confiée à l'Association AMU'ZIK pour un montant de 1 800€ TTC

f) Contrat de maintenance du logiciel de la médiathèque

La maintenance du Logiciel installée sur le matériel informatique de la médiathèque a été confiée à DECALOG pour l'année 2022 pour un montant de 545.45 €TTC

16) Questions diverses

NEANT

FIN DE SEANCE à 19 h 30

Le Maire, Dominique HENNEBELLE.



